

Commune de
Boissy-Mauvoisin
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°1/3

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/05/2017
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Boissy-Mauvoisin
Le Maire,

ARRETE LE : 27/09/2016
APPROUVE LE : 22/05/2017



agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51080 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 05 01

agence Nord
ZAC du Chevallement
3 rue des Mûriers
59280 Roubaix-Warembin
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Ouest
Pôle d'Activités La Longe Boulon
380 rue Clément Ader - Bât. 1
77160 La Vallée-Éperon
Tél. : 02 32 32 99 12

agence Val-de-Loire
Pôle d'Entreprise du Saumurois
Boulevard de la Champagne-Orléans
49402 Saumur
Tél. : 02 43 53 98 39

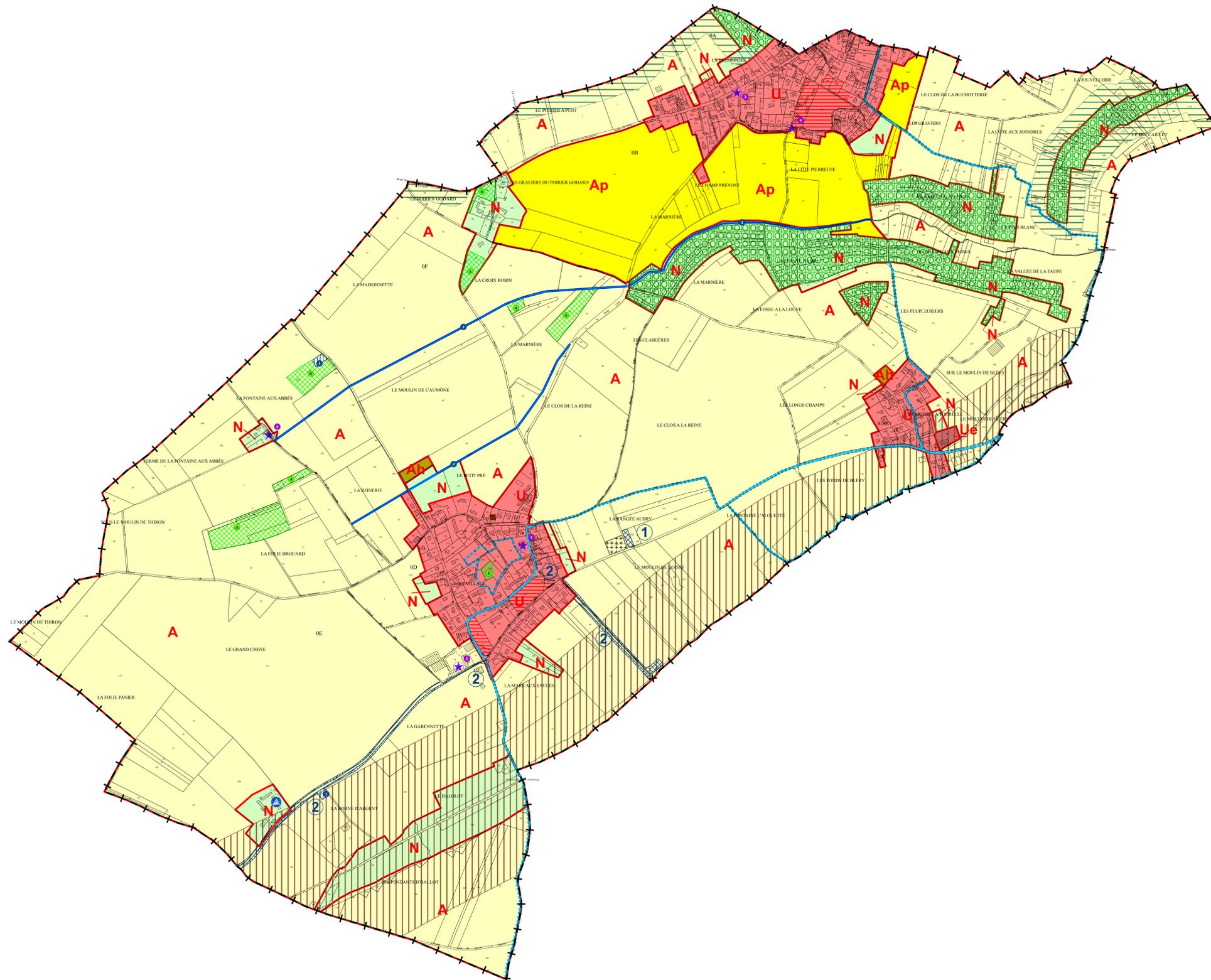
Légende

- Éléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Éléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur sur lequel s'applique l'article L151-45,5° du Code de l'Urbanisme interdisant les constructions pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation du PLU et dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global
- Protection des lisières forestières (bande de 50 mètres au sein de laquelle toute nouvelle urbanisation est proscrite sauf site urbain constitué)
- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Classement sonore de la voie ferrée (Catégorie 2 : 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure) Zone de nuisance dans laquelle l'opportunité de prescription d'isolement acoustique sera examinée pour chaque demande de permis de construire
- Bâtiment identifié au titre du changement de destination (Article L151-11,2°) du Code de l'Urbanisme
- Construction manquante au cadastre

- U : Zone urbaine
- Ue : Secteur urbain économique
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1000 m ²	Extension du cimetière et création d'une offre de stationnement	Commune
ER n°2	10168 m ²	Renforcement et recalibrage de la RD 110	CD 78

- Éléments du patrimoine bâti et naturel identifiés :**
- Eglise
 - Ferme des Tourelles
 - Statue de Saint-Pierre
 - Croix
 - Corps de ferme
 - Mare
 - Fossé
 - Rû
 - Bois
 - Parc et jardin
 - Verger



0 100 200 300 400 500 mètres